



AVIS PUBLIC
Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC en 2021

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté, que :

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup tenue le 25 novembre 2020 a été adopté le calendrier suivant concernant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 :

Jeudi, 21 janvier à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 18 février à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 18 mars à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 15 avril à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 20 mai à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 17 juin à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 19 août à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 16 septembre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 21 octobre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Mercredi, 24 novembre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 16 décembre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup.

**DONNÉ À RIVIÈRE-DU-LOUP,
CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.**

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Jocelyn Villeneuve**